Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 2025198
ID : 029-212902969-20251217-D202564-DE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2025.

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean L'HELGOUARC'H, Maire.
Étaient présents à la séance :
Jean L'HELGOUARC'H, Jeanne MOREAU, Pascal CLAISSE, Sonia BORDET, Daniel GOASGUEN, Nathalie LE GOFF, Xavier HENNEQUIN, Jean-Jacques UHEL, Frédéric MAILLARD, Ol'ga DUCRET
Absent excusé ayant donné procuration :
Yann BARON ayant donné procuration à Pascal CLAISSE
Absente excusée :
Béatrice CEVAER
Absente :
Priscilla DEBRIX LECLERCQ
Date de convocation : 12 décembre 2025
Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.
Le Conseil peut donc valablement délibérer, la séance est ouverte.
Monsieur Daniel GOASGUEN est nommé secrétaire de séance.

2025-64/ PARTICIPATION FINANCIERE DU SDEF AUX PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE PROGRAMME ACTEE+

Monsieur Pascal CLAISSE, adjoint à l'urbanisme, aux travaux et à l'environnement, présente le dossier.
En septembre 2023, le SDEF a été désigné lauréat de l'Appel à Projets du programme ACTEE+. Ce dispositif vise à accompagner les collectivités territoriales en leur apportant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.
Dans ce cadre, le SDEF propose d'accompagner les collectivités du Finistère dans le financement des études de maîtrise d'œuvre liées à leurs projets de rénovation.
Par délibération en date du 03/10/2025, le bureau du SDEF a défini les modalités de la participation financière du Syndicat.
Ainsi, il a été décidé que le SDEF contribue selon le tableau suivant :

Collectivité + bâtiment	Montant HT des frais de maîtrise d'œuvre justifiés	Aides obtenues par le SDEF du programme ACTEE 2 SYCOMORE	Participation du SDEF versée à la commune
TREMEOC - Mairie	95 000,00 €	33 250,00 €	33 250,00 €

A réception des factures, la participation sera payée dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.
La/les factures devront être datée(s) et adressée (s) au SDEF avant le 1er septembre 2026.
Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité avec 8 voix pour et 3 abstentions,

- **De demander la participation financière du SDEF pour la prise en charge partielle des frais de maîtrise d'œuvre avec le programme ACTEE+.**
- **D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention**

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 19 décembre 2025
Publiée ou notifiée le 19 décembre 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean L'HELGOUARC'H

MAIRIE DE TREMEOC (Finistère)